

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°43/2026

Objet : D14-Route de la Fretallaz

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise DEGEORGES TP représentée par Monsieur Pascal BORTOLUZZI, TSA 70011, chez Sogelink, 69134 Dardilly cedex pour des travaux d'enfouissement de réseaux secs sur la D14-route de la Fretallaz.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

A partir du 14/09/2026 et pour une durée de 30 jours, la circulation sur la D14-Route de la Fretallaz sera perturbée.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettre en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le

Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 07/09/2026

Pour le Maire, par délégation,
L'adjointe au Maire,

Marie-Odile DUBOIS

